Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Relancement d 'une affaire classer sans suite

Par anonyme1

Bonjour,
Il y a 10 ans j'ai été accuser d'avoir agresser sexuellement les enfant de la compagne de mon père , nous étions tous mineur , j'ai été interroger les enfants ont été vu par un médecin. l'affaire a été classé sans suite .

10 ans après j'ai 26 ans et la fille , aujourd'hui majeur, a demander un réexamin du dossier, j'ai été interroger par la gendarmerie, ma conjointe aussi , ils on prélever ma salive et pris mes empreinte, sur la demande du juge j'ai vu un psychologue.

Cela fin 1 an que j'ai été interroge et depuis je n 'est pas de nouvelle , comment va ce passer la suite ?

Merci pour vos réponse

Cordialement

Par Indigo

Bonjour anonyme1,

"Cela fin 1 an que j'ai été interroge et depuis je n 'est pas de nouvelle"

Vous pouvez contacter le Parquet (soit par téléphone soit par écrit).
Pour info le Procureur siège dans les locaux du Tribunal de Grande Instance.

La personne que vous aurez en ligne vous répondra :

- classement sans suite,
- en cours d'examen (ce qui ne veut rien dire ou pas grand chose)
- ou renvoi devant la juridiction.

Si vous souhaitez un justificatif du propos tenu, il conviendra de le lui demander dans votre courrier ou par téléphone.

Cordialement,